
*Approbation des comptes administratifs et de gestion 2022 /
Affectation des résultats*

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté. - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres .

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLY**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté. - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre **GENESTE**, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Pierre **FRAYSSINET**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



Le Comité Syndical délibérant, sous la présidence de Monsieur Daniel ESCURAT, sur le compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2022 dressés par Monsieur Christophe ARFEUILLERE.

I - Compte de Gestion de l'année 2022

Le compte de gestion tenu et remis par Madame le Receveur Syndical comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion de notre syndicat pendant l'exercice budgétaire écoulé.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2022 n'appelle aucune observation.

Aussi, les résultats du compte de gestion 2022 étant en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022 **il vous est proposé d'approuver le compte de gestion de l'année 2022 tenu par Madame le Receveur Syndical.**

II - Compte Administratif de l'année 2022

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice écoulé.

POUR MEMOIRE		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		0€
Résultat d'investissement antérieur reporté		- 201 573,20 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/22		
Solde d'exécution de l'exercice		- 9 789,24 €
Solde d'exécution cumulé		-211 362,44 €
RESTES A REALISER AU 31/12/22		
Dépenses d'investissement		5 600,00 €
Recettes d'investissement		0 €
	SOLDE	-5 600,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/22		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-211 362,44 €
Rappel du solde des restes à réaliser		-5 600,00 €
	SOLDE DEFICITAIRE	-216 962,44 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		233 719,87 €
Résultat antérieur reporté		0 €
	TOTAL A AFFECTER	233 719,87 €

III - Affectation des résultats

Aussi, il vous est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (au compte 1068)	216 962,44 €
Affectation complémentaire en réserve en excédent de fonctionnement (au compte 002)	16 757,43 €

Le Président n'ayant participé au vote, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Comité Syndical approuve :

- ↳ Le compte de gestion de l'année 2022,
- ↳ Le compte administratif de l'année 2022,
- ↳ L'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

